

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois de mars 2019, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	MAROC TELECOM	
	Casablanca	Paris
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité		
Date de démarrage du programme	10/05/2018	
Date d'échéance du programme	08/11/2019	
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	1 500 000 soit 0,17% (Dont max 20% contrat de liquidité)	
Cours maximum d'achat	189 MAD	17,04 €
Cours minimum de vente	96 MAD	8,65 €
Réalizations du programme de rachat / Contrat de liquidité		
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	169 500	33 961
	203 461 0,023%	
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR* et du CL**	<b>199 252</b> (120 245 dans le cadre du CL)	<b>4 436</b>
Cours moyen pondéré à l'achat	146,44 MAD	13,50 €
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR* et du CL**	<b>56 552</b> (49 045 dans le cadre du CL)	<b>4 395</b>
Cours moyen pondéré à la vente	147,09 MAD	13,55 €
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	312 200	34 002
	346 202 0,039%	

\* PR : Programme de rachat

\*\* CL : Contrat de liquidité